

Image not found or type unknown



Achat obligé lors d'un dépareillé ?

Par **One62320**, le **31/07/2012** à **18:11**

Bonjour,

Travaillant dans une entreprise de chaussure de sport, celle ci a t-elle le droit de nous obliger a acheter un article du magasin par exemple lors d'un dépareillé ?

Même si rien n'est marqué a cet effet dans mon contrat de travail (CDI 35h)

Cordialement.

Par **P.M.**, le **31/07/2012** à **18:20**

Bonjour,

L'employeur ne peut pas vous obliger d'effectuer des achats dans le magasin et une telle clause au contrat de travail serait abusive...